

RÉGION NORMANDIE

S3PI – 23 novembre 2021
Le Havre



RÉGION
NORMANDIE

www.normandie.fr

Les compétences de la Région en matière d'économie circulaire

La Normandie, 1^{ère} région française dotée d'un plan Déchets et d'une stratégie Économie circulaire



- 24 juin 2016 : lancement des travaux d'élaboration du Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) et installation d'une commission consultative d'élaboration et de suivi du plan (CCESP)



- 12 octobre 2016 : installation d'une gouvernance Etat-ADEME-Région (le comité régional pour une économie circulaire) et lancement fin 2017 des travaux d'élaboration de la Stratégie pour une économie circulaire en Normandie
- 15 octobre 2018 : adoption simultanée du plan Déchets et de la stratégie Économie circulaire

Les compétences de la Région en matière d'économie circulaire



La stratégie, une feuille de route à la croisée du SRADDET et du SRDEII, qui s'articule autour de 4 engagements et 10 défis à relever pour la Normandie

mieux trier pour mieux recycler

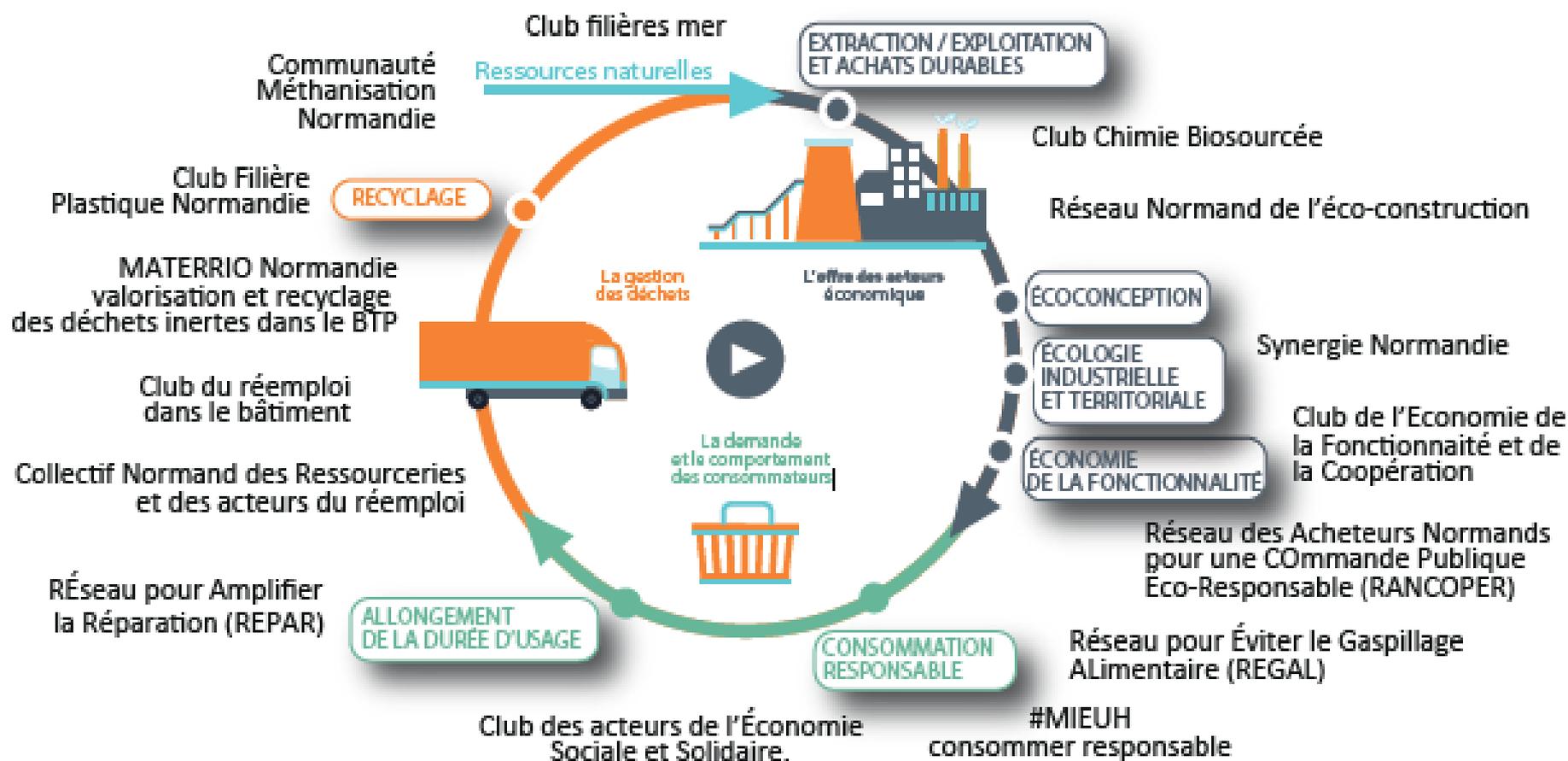
mieux produire

mieux consommer

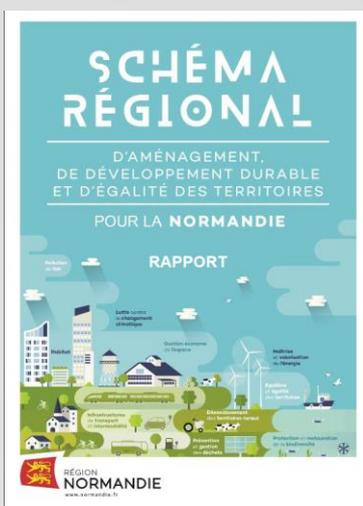
mieux mobiliser les acteurs

Les compétences de la Région en matière d'économie circulaire

Aux côtés du CREC, une constellation de 15 clubs et réseaux d'acteurs



Le SRADDET : des priorités d'intervention pour un développement équilibré



- Décembre 2016 : adoption des modalités d'élaboration du SRADDET par les élus de la Région
- Juin 2017 – été 2019 : concertations élargies puis enquête publique sur le projet de SRADDET
- Décembre 2019 : Adoption du SRADDET par les élus de la Région
- Août 2022 : Loi Climat et résilience imposant une révision du SRADDET avec intégration des enjeux fonciers et artificialisations des sols

Le SRADDET : des priorités d'intervention pour un développement équilibré



Les compétences de la Région en matière d'économie circulaire

Les objectifs du volet « Déchets » inscrits au SRADET :

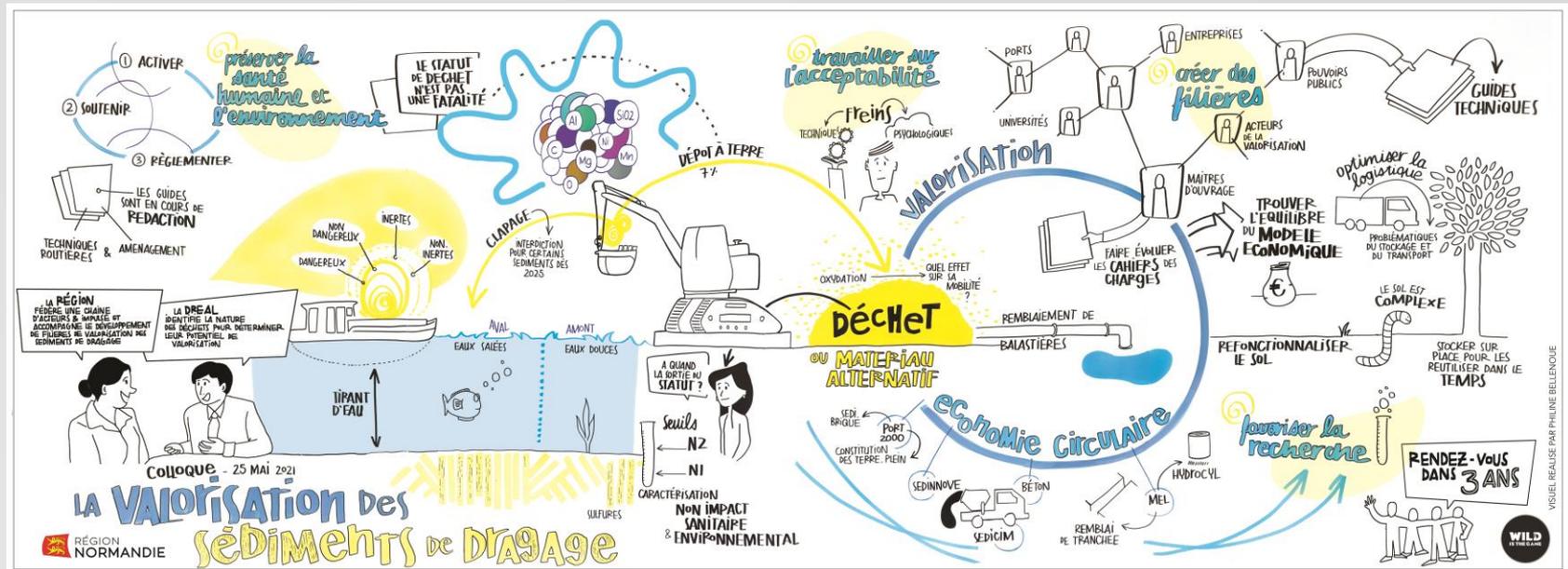
DES OBJECTIFS NATIONAUX ADAPTES AUX PARTICULARITES REGIONALES

- Donner la priorité à la **prévention et à la réduction** de la production de déchets
- Mettre en œuvre la **hiérarchie des modes de traitement**
- Appliquer le principe de **proximité** (transport, traitement...)
- **Valoriser sous forme de matière 70% des déchets du BTP**
- **Réduire les quantités de DNDNI admis en installations de stockage de 50% en 2025**

PLANIFIER LES INSTALLATIONS DE GESTION DES DECHETS

- **Créer de nouvelles déchèteries professionnelles**
- Renforcer le **maillage territorial** des installations de valorisation et traitement
- Développer la **prévention et la valorisation des DI**

Sédiments de dragage : Organiser un système de valorisation au cœur des territoires



Une stratégie ambitieuse par et pour les territoires de la Normandie

En préambule

Saisissons les multiples composantes territoriales associées à la valorisation des sédiments de dragage

<https://www.sedilab.com/sediments-une-ressource-insoupconnee/>

La Région se mobilise pour ...

- Répondre aux enjeux de la prévention et de la gestion des déchets (SRADDET)
- Apporter une réponse locale à tous les ports normands en anticipant l'évolution des lois relatives à la protection de l'environnement
- Créer une cohérence entre l'ensemble des stratégies régionales et les planifications locales

...en collaboration avec l'ensemble des acteurs du territoire

Gestionnaires portuaires, Collectivités, État, BRGM, CEREMA, entreprises et industriels du BTP, chambres consulaires, associations, UNICEM, FRTP etc...

...pour une écriture partenariale d'une stratégie inédite en Normandie

Environnementaux

Bilan Carbone neutre, Biodiversité
Préservation des ressources naturelles

Sociétaux

Exemplarité des territoires,
Mobilisation multi-acteurs autour du
DD, projets démocratiques et locaux

Économiques

Emplois locaux, Compétitivité des ports,
Ressources locales,
Activités économiques Innovantes

Aménagement du territoire

Accessibilité des ports, prévention contre les inondations,
reconquêtes et réaménagements d'espaces fluviaux et
littoraux, lutte contre l'érosion littorale et la submersion



Des enjeux locaux et interdépendants



Quels objectifs ? Pour des filières structurées et pérennes

Développer la R&D
Pour développer la filière agricole
et la renaturation des sols grâce
aux sédiments de dragage

Conforter l'existant
Pour les filières BTP grâce aux projets
SEDIBRIC & SEDINNOVE et accompagner tous
les ports dans la recherche de voies de
valorisation durable

Investiguer
Pour identifier des solutions acceptables
pour les sédiments pollués/contaminés

SEDIMENTS DE DRAGAGE :

Organiser un système de valorisation au cœur des territoires

Défi 0 : Prévention des pollutions

AXE I : Créer les conditions propices à la valorisation des sédiments de dragage

- Défi 1 Identifier les freins et leviers
- Défi 2 Déployer des filières de valorisation locale

AXE II : Impliquer les acteurs vers la mise en oeuvre de nouvelles boucles de valeurs

- Défi 3 Développer des solutions innovantes et appliquées
- Défi 4 Amener opérateurs, industriels et entreprises à miser sur les sédiments
- Défi 5 Mobiliser la commande publique

AXE III : Connaître et concerter : pour une meilleure acceptabilité des sédiments de dragage

- Défi 6 S'appuyer sur la connaissance collective
- Défi 7 Mettre de la transparence et de la pédagogie



Une stratégie opérationnelle, ambitieuse et locale



Comment ? Une mise en oeuvre collaborative

Une gouvernance élargie basée sur
la diversité des expertises régionales
associant les acteurs publics
et le secteur de la recherche

Un accompagnement ciblé et adapté
par et pour la chaîne d'acteurs, en mutualisant
les moyens dans une logique
d'économie circulaire

Des expérimentations pour donner sens
et confiance et systématiser le questionnement
quant aux besoins en matériaux locaux

Des événements pour rassembler,
démontrer, accepter et solutionner

Dispositif de soutien à l'innovation en collaboration

(version du 19/11/2021)



RÉGION
NORMANDIE

www.normandie.fr

Objectifs du dispositif

- Transférer et accélérer la diffusion des innovations vers le tissu socio-économique
- Valoriser, stimuler et permettre le transfert des travaux de recherche au service des entreprises régionales
- Intensifier et développer les partenariats et les échanges entre le monde académique et le monde socio-économique
- Développer l'activité des entreprises régionales en innovation et les aider à devenir de nouveaux leaders en leur permettant de porter des projets à haute valeur ajoutée, de créer de l'emploi dans des secteurs stratégiques

Structuration de la stratégie de spécialisation intelligente

➔ La RIS3 de la Normandie se structure en 6 domaines de spécialisation et une compétence transversale.



Nature de la collaboration et bénéficiaires

Une ou plusieurs entreprises (dont au moins une PME)
ET un ou plusieurs organismes de recherche/de diffusion de connaissances.

Les partenaires poursuivent un objectif commun et contribue à la réalisation du projet en partageant ses risques financiers, technologiques, scientifiques.

Les bénéficiaires : sont éligibles les personnes morales de droit privé ou public.

Dispositif projets d'innovation en collaboration : 5 typologies de projet

- **Projets Emergents** : projets collaboratifs d'innovation entre une jeune entreprise créée il y a moins de 3 ans, et un laboratoire académique (dépenses éligibles inférieures à 150K)
- **Projets Première Collaboration** : **projets liant des partenaires collaborant pour la première fois** (ou n'ayant pas signé d'accord de consortium les 5 dernières années) - dépenses éligibles totales inférieures à 1 M€
- **Projets I-DEMO (Ex PSPC)** : de 1 à 4 M€ dans le cadre du PIA 4 territorialisé. Cahier des charges en cours d'élaboration avec un cofinancement de l'ETAT via BPI (**projets normands ou en inter région**)
- **Projets de territoires** : projets labellisés Territoires d'Innovation par le PIA 3 (TI), ITE, PIA 4
- **Plateformes technologiques mutualisées** : installations mutualisées entre acteurs publics et privés, réunissant un ensemble de moyens (équipements technologiques, moyens d'essais, de conception...), de compétences et de services associés, proposés aux entreprises pour la réalisation de leur projet de R&D. Elles constituent un vecteur d'innovation pour les entreprises régionales grâce à leurs fonctions de ressourcement technologique, de développement de nouveaux procédés, de réalisation de travaux de R&D, de tests et qualifications.



Les dépenses éligibles pour la mise en œuvre du projet

- **Les frais de personnel** : chercheurs, techniciens et autres personnels d'appui s'ils sont employés pour le projet et à l'exclusion des doctorants, du personnel permanent, et des salariés en CDI des établissements publics et des établissements d'enseignement supérieur et de recherche publics ou privés ;
- **L'amortissement** des instruments et du matériel utilisés sur la durée du projet et non déjà financés par d'autres fonds publics ;
- **Les prestations externes** intellectuelles ou technologiques utilisées exclusivement en lien avec la R&D. Les prestations entre les partenaires du consortium sont exclues.
- **Les consommables** : matériaux, fournitures et/ou frais d'exploitation supportés directement du fait du projet (consommables, indemnisation des patients pour les expérimentations médicales, forfait d'utilisation de machines, etc.) ;

Les frais généraux ne font pas partie des dépenses éligibles.

Taux et modalités d'intervention de l'aide régionale

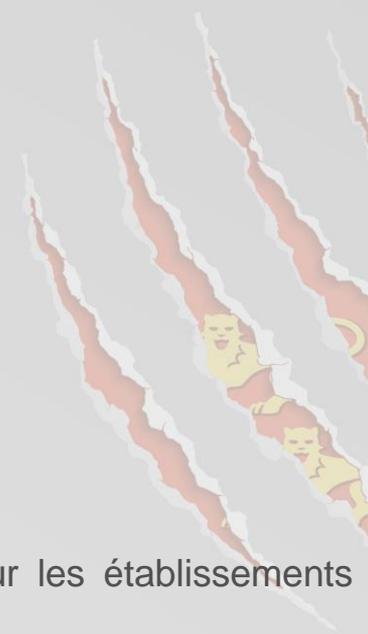
La subvention est calculée en appliquant un taux au total des dépenses éligibles :

- **Pour les entreprises, jusqu'à maximum :**

- 60 % pour les petites entreprises
- 50 % pour les moyennes entreprises
- 40 % pour les grandes entreprises

Application du régime RDI

- Pour les organismes de recherche et de diffusion des connaissances, et pour les établissements d'enseignement supérieur et de recherche publics ou privés, jusqu'à 100%.



Projets d'innovation en collaboration

Critères

- Être implanté en Normandie
- Qualité et complémentarité du consortium
- Qualité et ambition scientifique: caractère novateur, pertinence méthodologique
- Impacts/retombées: actions de transfert de technologie, valorisation de propriété intellectuelle, développements socio-économiques envisagés

Modalités

- 3 relevés de projets : 31/03 et 30/06 et 28/10
- Un comité d'avis en interne de la Région/ADN
- Appui et relais des pôles de compétitivité, filières...
- Complémentarité avec les AAP nationaux I-Démo (de 1 à 4 M d'€) et PRCE (ANR)



Contact / points d'accès

Direction Economie, Enseignement Supérieur, Tourisme, Recherche et Innovation

Service Grands Projets et Innovation : innovation@normandie.fr



Merci de votre attention !

Emmanuelle ONNO – Région Normandie
Service Économie circulaire & Déchets

Emmanuelle.onno@normandie.fr